

Axe 2	Fiche action 2.2. : Permettre la pratique de loisirs notamment sportifs
<p>Intitulé de l'axe stratégique</p> <p>Favoriser le vivre ensemble et garantir l'accès à des services de proximité adaptés aux nouvelles attentes.</p>	<p>Projet 2.2.1. :</p> <p>Marcillac-Vallon - Aménagement des jardins de la Murette (mise en œuvre d'un terrain à bosses)</p>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les jardins de la Murette comptent un ensemble de parcelles s'apparentant majoritairement à des jardins ouvriers. La zone est en partie en zone inondable et à proximité immédiate du centre historique, du groupe scolaire et de zones d'habitation excentrées. Les accès sont multiples pour y parvenir (centre historique, lotissement des Fargues, de la Moulines, du Puech...). Une fois à l'intérieur des jardins, les utilisateurs peuvent parcourir les cheminements doux et profiter de cet espace de détente et de bien-être. Les possibilités d'aménagement pour renforcer, mieux structurer et valoriser les lieux existents et répondent à des enjeux identifiés dans la loi « climat et résilience ».</p> <p>Fort d'une superficie d'environ 20 000 m², les jardins de la Murette comptent un nombre de 59 parcelles cadastrales. Le terrain à bosses est situé sur la partie haute des jardins de la Murette à proximité immédiate du lotissement du Puech. Il permet une pratique du BMX en libre accès pour les habitants du territoire.</p> <p>La commune de Marcillac-Vallon ne proposait pas aux enfants, adolescents et adultes de la commune d'espaces qui offrent la possibilité de se retrouver ou de pratiquer des activités sportives ou de loisirs en dehors des associations sportives et des contraintes que cela leur impose. Le projet s'intègre dans la volonté d'aménagement des jardins de la Murette soit la mise en place : du terrain à bosses, du parcours santé, de la valorisation des jardins ouvriers et de la création d'un city stade. Le projet est réceptionné et la commune a bénéficié d'une aide de l'État et du Département de l'Aveyron.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les objectifs ont visé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un terrain à bosses, • Proposer une activité sportive engageante, • Maintenir et renforcer la santé des pratiquants, • Reprendre et aménager une partie des chemins existants, • Créer des espaces de repos, • Renforcer les cheminements doux vers la zone de lotissement du Puech et le chemin de Cougousse, • Renforcer l'offre quantitative et qualitative au niveau local soit à l'échelle de l'EPCI, • Renforcer l'attractivité et le cadre de vie du territoire. 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1. : Marcillac-Vallon - Aménagement des jardins de la Murette (mise en œuvre d'un terrain à bosses)

Descriptif : L'opération a permis la création d'un terrain à bosses qui s'intègre dans la volonté d'aménagement des jardins de la Murette soit la mise en place également du parcours santé, de la valorisation des jardins ouvriers et de la création d'un city stade.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

- Commune de Marcillac-Vallon

Coût définitif :

- 12 700,00 € H.T.

Calendrier définitif :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| ■ 2022 - Travaux (terminés) | □ 2025 |
| □ 2023 | □ 2026 |
| □ 2024 | □ 2027-2028 |

Partenaires concernés :

- État
- Département
- Associations

